



RÉFORME DES RETRAITES DÉCRYPTAGE

OCTOBRE 2019

Refondation du système de retraites, le rapport présenté par Jean-Paul Delevoye (juillet 2019) préconise le passage à un système par points.

QU'EST-CE QU'UN RÉGIME PAR POINTS ?

Comment fonctionne un régime de retraite par points ?

Un régime contributif et solidaire

Quand vous travaillez, vous payez des cotisations. Votre employeur, si vous êtes salarié-e en paye aussi pour vous. Le montant total de ces cotisations est ensuite converti en points. Vous cumulez ainsi des points tout au long de votre carrière.

Dans certaines situations d'inactivité

(chômage, congé maternité, arrêt maladie...), vous obtenez tout de même des points de retraite. C'est une solidarité organisée au sein d'une même génération.

Au moment de partir à la retraite, le nombre total de points est converti en pension en fonction d'une valeur du point identique pour tous.

Un régime de retraite par répartition

Un régime par points est un régime de retraite par répartition, comme le régime actuel : les cotisations versées chaque année servent à payer les pensions des personnes déjà retraitées. C'est une solidarité entre générations.

De nombreux régimes fonctionnent déjà par points : retraite complémentaire des salariés du secteur privé, des travailleurs indépendants, des professions libérales...

Que propose le Rapport Delevoye ?

- **L'acquisition de droits pour toute période travaillée quel que soit le niveau de salaire.** Dans le système actuel il faut avoir l'équivalent de 150 h Smic pour valider un trimestre.
- **L'acquisition des mêmes droits pour chaque euro cotisé,** quels que soient l'activité professionnelle ou le statut de l'assuré-e.
- **Une valeur du point qui ne peut pas baisser et indexée sur l'évolution moyenne des salaires** (plus favorable que l'indexation actuelle sur l'inflation).

Ce que veut la CFDT

La CFDT n'est pas attachée à une méthode de décompte des droits ou une autre mais elle exige :

- » **un système où les droits sont ouverts dès le premier euro cotisé.** Aujourd'hui, trop de périodes travaillées n'ouvrent aucun droit à la retraite.
- » **un système solidaire qui fonctionne non seulement entre les générations, mais aussi au sein d'une même génération** pour prendre en compte les aléas de carrière (notamment le chômage) et de vie.